

MESSAGE DE MGR JEAN-LUC HUDSYN EN TEMPS DE CONFINEMENT – 15 MAI 2020 (N° 7)

AUX PRÊTRES, DIACRES, ANIMATRICES ET ANIMATEURS PASTORAUX DU BRABANT WALLON

Concerne :

- Neuvaine de prière à l'Esprit-Saint dans l'attente de la fête de Pentecôte
- Nouvelles consignes en ce qui concerne les funérailles
- Consignes particulières en ce qui concerne les célébrations de mariage

1. Prier avec Marie pour la venue du Saint-Esprit – Neuvaine dans l'attente de la Pentecôte

Chers sœurs et frères,

Les évêques de Belgique ont voulu répondre à nombre de fidèles voulant adresser au Seigneur par l'intercession de Marie une prière plus fervente en ce mois de mai qui est aussi celui où nous allons célébrer la fête de Pentecôte.

Nous avons voulu nous joindre à la Vierge Marie en prière avec les disciples de son Fils dans l'attente du Saint-Esprit. En ce temps de pandémie, nous vous proposons de prendre un temps de prière quotidien dans une neuvaine commune à l'Esprit-Saint, de l'Ascension à la Pentecôte. Lui demander de venir faire sa demeure dans le cœur de ceux qui souffrent, le cœur de ceux qui ont soif de guérison, de solidarité, de consolation ; le cœur de ceux qui doivent prendre des décisions pour le bien de tous. Nous allons lui demander en communion les uns avec les autres, chacun personnellement, en famille, en communauté de nous aider à affronter les défis de demain à la lumière de l'Évangile.

A vous de voir comment proposer localement de vivre cette neuvaine et d'y encourager tous ceux avec qui vous êtes en lien. A titre d'exemple, je vous propose cette prière, mais bien d'autres peuvent aussi nourrir la disponibilité de notre être tout entier au Souffle de l'Esprit-Saint.

Prière à l'Esprit-Saint en ce temps de pandémie.

Seigneur, notre Dieu,

Avec tes disciples réunis dans le cénacle autour de Marie,

Nous te prions en communion les uns avec les autres et nous invoquons ton Esprit-Saint.

Nous sommes confrontés à cette pandémie qui frappe la terre entière. Tu entends ceux qui sont malades, ceux qui meurent parfois dans la solitude, les familles endeuillées.

Tu vois aussi tant de soignants, de médecins, de volontaires, d'anonymes qui se donnent avec amour et sans compter.

Tu sais combien tant de personnes et tant de peuples sont devant des lendemains inquiétants.

Envoie sur nous tous ton Esprit-Saint. Qu'il dépose dans les cœurs force et bonté, miséricorde et intelligence, réconfort et persévérance pour faire face à ces temps difficiles avec confiance et audace.

Qu'il nous délivre de ces pandémies du cœur qui font tant de ravages : celle de l'indifférence, du profit et du chacun pour soi...

Répands les dons de ton Esprit sur ton Eglise et sur ce monde. Fais de nous des disciples missionnaires, brûlants du feu de ton Esprit au service de ta bienveillance pour tous, de ta justice et de ta paix. Nous te le demandons par Jésus le Christ, notre Seigneur.

Notre-Dame de paix et de concorde, priez pour nous.

2. Nouvelles consignes pour la célébration des funérailles

Vous avez appris par la dernière communication gouvernementale que les funérailles pourront être célébrés à partir de ce lundi 18 mai avec 30 personnes. Le gouverneur de la Province du Brabant wallon a pris aujourd'hui-même un nouvel arrêté de police autorisant à nouveau la célébration d'un temps de célébration pour les funérailles à l'intérieur des églises.

Vous verrez dans cet arrêté qu'il est bien précisé ceci :

- L'assistance peut être composée de 30 personnes maximum
- Avec une distance d'au moins 1,50 mètre entre chaque personne
- Pour une célébration limitée dans le temps : concrètement il n'y aura pas de messe et l'on fera une célébration non prolongée du « dernier adieu »

Voici l'article 3 de cet arrêté de police de ce 15 mai 2020 :

Article 3 – Un maximum de trente personnes est autorisé à participer aux funérailles d'un défunt, à partir de sa sortie du funérarium, jusqu'à l'inhumation ou à la crémation.

En cas de demande d'organisation d'une cérémonie confessionnelle ou non-confessionnelle, l'entreprise de pompes funèbres veille à répondre favorablement au souhait exprimé par la famille ou les ayants droits du défunt. Pour ce faire, elle prend les contacts utiles avec les responsables du lieu de cérémonie, qu'il s'agisse d'un lieu de culte ou autre, afin d'assurer un déroulement dans de bonnes conditions. Il est par ailleurs fortement recommandé de limiter les cérémonies dans le temps afin de pouvoir les organiser dans les conditions du présent article et au bénéfice de tous.

Pour l'application du présent paragraphe, le nombre de trente personnes s'entend comme un maximum absolu, pour peu que les mesures de distanciation sociales puissent être respectées, que l'on soit en lieu clos ou en extérieur.

3. Consignes particulières en ce qui concerne les célébrations de mariage

Pour ce qui est des célébrations des mariages, vous savez qu'elles sont autorisées à partir du 18 mai également avec une assistance de maximum 30 personnes ainsi qu'avec les mêmes règles de distances sociales.

Je voudrais vous partager ce souci. Certains parmi ceux qui ont dû reporter leur mariage, peuvent se trouver devant une difficulté supplémentaire pour reporter cette célébration. En effet, qui dit mariage, dit aussi réception et fête de famille. Les maisons spécialisées dans l'accueil de ces réceptions sont en fait souvent déjà réservées par les autres mariages prévus de longue date. Les seules disponibilités qu'elles peuvent parfois encore offrir à ces personnes, c'est le dimanche. C'est une règle dans l'Eglise de Belgique de ne pas célébrer de mariage le dimanche (les prêtres ayant en charge ce jour-là les messes dominicales et les baptêmes). Nous tenons à cette règle désormais bien connue et acceptée.

Cependant, nous avons à cœur de ne pas pénaliser les personnes qui se trouveraient dans l'impossibilité de pouvoir célébrer ce mariage déjà retardé un autre jour que le dimanche vu les circonstances évoquées (mariage prévu de mars à juin – impossibilité de l'organiser un autre jour que le dimanche). Alors, et au cas par cas, nous autorisons aux curés d'accorder cette possibilité de célébrer :

- un mariage le dimanche après-midi
- pour les personnes dont le mariage était prévu explicitement dans une de nos églises en Brabant wallon entre mars et juin
- si le célébrant a la possibilité de le faire
- et ce jusqu'à fin novembre 2020.

Bonne fête de l'Ascension et bonne neuvaine à tous dans l'attente de l'Esprit de Pentecôte.

+ Jean-Luc Hudsyn